

Augmentation salariale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance

19 janvier 2015 10h30

Donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et veiller à ce que les familles aient accès à des services de garde sûrs et modernes est une grande priorité du gouvernement de l'Ontario. Dans le cadre de cet engagement, le ministère de l'Éducation offre un redressement salarial spécial aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance du secteur des services agréés de garde d'enfants.

L'augmentation aidera à combler l'écart salarial dans le secteur et aidera les exploitants à attirer et retenir les meilleurs éducateurs et éducatrices de la petite enfance possibles.

Comment ça fonctionne?

À partir de ce mois-ci, l'Ontario accorde une augmentation salariale d'un dollar de l'heure aux employés admissibles des services agréés de garde d'enfants. Une autre augmentation est prévue pour l'année prochaine. Le ministère de l'Éducation travaillera avec ses partenaires régionaux et municipaux pour offrir cette augmentation au personnel de première ligne admissible des services de garde.

Qui est admissible?

L'augmentation salariale sera offerte au personnel admissible des programmes de garde d'enfants employé dans tous les centres agréés à partir du 1er janvier 2015, ainsi qu'aux conseillères et conseillers agréés en services de garde à domicile et aux fournisseurs de services de garde à domicile, notamment :

- Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI)
- Le personnel des programmes
- Les superviseurs
- Les conseillères et conseillers en services de garde à domicile
- Les fournisseurs de services de garde à domicile.

Pour être admissible à l'augmentation salariale, le personnel des centres ne doit pas gagner plus de 26,27 \$ de l'heure. Un tarif journalier équivalent a été établi pour les fournisseurs de services de garde à domicile.

Comment ce financement aidera-t-il le secteur des services agréés de garde d'enfants?

Le financement de l'augmentation salariale aidera à combler l'écart entre le salaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance du système d'éducation publique et celui des employés de fournisseurs agréés de services de garde. Il aidera aussi les exploitants à recruter et à retenir des professionnels de la garde d'enfants hautement qualifiés et appuiera l'accès à des programmes de garde stables et de grande qualité pour les enfants de l'Ontario.

Qu'est-ce qu'une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance inscrit?

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) sont des professionnels qualifiés spécialistes du développement des tout-petits et de l'apprentissage des enfants et sont membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Ils travaillent directement avec les enfants dans des services agréés de garde et ont la responsabilité de planifier et de diriger des activités propres à stimuler et à développer la croissance intellectuelle, physique, affective et sociale des jeunes enfants.

La *Loi sur les garderies* et ses règlements régissent la garde d'enfants et prescrivent les qualifications des EPEI ainsi que la dotation en personnel des services de garde.

À propos du secteur des services agréés de garde d'enfants en Ontario

En Ontario, les municipalités et les régions ont la responsabilité de planifier et de gérer la prestation des services locaux de garde dans leurs secteurs.

Les programmes agréés de garde sont exploités par des fournisseurs à but lucratif et sans but lucratif, des conseils scolaires, des communautés des Premières Nations et des municipalités. La Province alloue des fonds aux municipalités et aux Premières Nations qui ont la responsabilité de la planification et de la gestion de la fourniture de services locaux de garde d'enfants, y compris des fonds de fonctionnement, des subventions pour les frais de garde et des ressources pour les besoins spéciaux.

En mars 2014, il y avait plus de 5 000 centres agréés de garde d'enfants en Ontario.

Depuis 2003, l'accès aux services agréés de garde a augmenté avec l'ajout de plus de 130 000 places.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- [Pour en savoir plus sur la façon dont l'Ontario modernise ses services de garde d'enfants](#)
- [Pour en savoir plus sur les choix en matière de services de garde d'enfants](#)

Gary Wheeler Direction des communications
gary.s.wheeler@ontario.ca
416-325-2454

Nilani Logeswaran Bureau de la ministre
Nilani.Logeswaran@ontario.ca
416-314-6020

[Disponible en ligne](#)
[Available in English](#)